



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3693

Approbation d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, l'association GRAME Centre national de création musicale et la SAS Culture Next, établissement le Sucre pour l'organisation de 4 concerts dans le cadre de la saison 2017-2018 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, le 29 septembre 2017, le 1er décembre 2017, le 2 février et le 13 avril 2018

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 26 MARS 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. HAVARD, M. TETE

2018/3693 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE COREALISATION ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, L'ASSOCIATION GRAME CENTRE NATIONAL DE CREATION MUSICALE ET LA SAS CULTURE NEXT, ETABLISSEMENT LE SUCRE POUR L'ORGANISATION DE 4 CONCERTS DANS LE CADRE DE LA SAISON 2017-2018 DE L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, LE 29 SEPTEMBRE 2017, LE 1ER DECEMBRE 2017, LE 2 FEVRIER ET LE 13 AVRIL 2018 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 274 000 spectateurs lors de la saison 2016-2017 et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

GRAME est l'un des six centres constitutifs du réseau des centres nationaux de création musicale, labellisation créée par le Ministère de la Culture en 1997.

Sa mission principale est de permettre la conception et la réalisation d'œuvres musicales nouvelles, dans un contexte de transversalité des arts et de synergie arts – sciences. C'est aussi un lieu d'accueil et de résidence pour les compositeurs, les interprètes, les chercheurs et les artistes de diverses disciplines engagés dans un processus d'innovation. Ils y trouvent un environnement technique de haut niveau, accompagné d'une assistance artistique et technologique. Une vingtaine de compositeurs français et étrangers, ainsi que différentes équipes artistiques, sont invités en résidence au cours de chaque saison.

Le Sucre est un lieu culturel et artistique perché sur le toit de la Sucrière dans le quartier de la Confluence. Ce lieu qui a accueilli les premières éditions du festival électronique Nuits sonores, se veut un lieu de partage d'expériences, un espace social nouvelle génération, revendiquant une véritable transdisciplinarité. Le Sucre offre au public, aux créateurs ainsi qu'aux entreprises des programmations innovantes et exigeantes dans les domaines des musiques électroniques et indépendantes, de la création visuelle, des cultures numériques, de l'image et du graphisme.

Pour la saison 2017-2018, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose de nouer un nouveau partenariat avec l'association GRAME, Centre national de création musicale et la SAS Culture Next, Etablissement le Sucre, pour l'organisation de 4 concerts innovants, permettant le mélange de différents genres musicaux autour de la musique classique.

Les dates des concerts au Sucre sont les suivantes :

- le 29 septembre 2017 à 17h00 : « Shake Your Classics #1 »
- le 1<sup>er</sup> décembre 2017 : Shake Your Classics #2
- le 2 février 2018 : « Shake Your Classics #3 »
- le 13 avril 2018 : « Shake Your Classics #4 ».

Les 4 concerts réalisés en partenariat permettront au public du Sucre et au public amateur de musique électronique et de musique contemporaine, de découvrir la musique classique en lien avec l’Auditorium - Orchestre national de Lyon.

Le contrat de coréalisation, joint au rapport, présente les différentes modalités de partenariat pour la réalisation de ces concerts, ainsi que les budgets correspondant concernant les dépenses et les recettes pour chaque événement.

Chacun des trois partenaires assure, en tant que producteur, leur programmation comme suit :

L’Auditorium :

- Orchestre à cordes de l’ONL pour le concert du 29 septembre 2017 ;
- Ton Koopman pour le concert du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;
- François-Frédéric Guy pour le concert du 2 février 2018 ;
- Chœur Gospel Sweet Witness pour le concert du 13 avril 2018.

Le Sucre :

- Birth of Frequency pour le concert du 29 septembre 2017 ;
- NS-DOS pour le concert du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;
- Voiski pour le concert du 2 février 2018 ;
- Marie Davidson pour le concert du 13 avril 2018.

GRAMME :

- Ensemble Orchestral Contemporain pour le concert du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;
- Xavier Garcia pour le concert du 2 février 2018 ;
- Jacques Rebotier & Cie VoQue pour le concert du 13 avril 2018.

Pour l’organisation de chaque concert, la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon s’engage à prendre en charge une partie des dépenses liées à l’organisation selon la répartition qui est définie dans le contrat avec un plafond maximum de dépenses indiqué ci-après :

<b>Date du concert</b>	<b>Montant maximal des dépenses autorisées</b>
29 septembre 2017	718 €
1 <sup>er</sup> décembre 2017	6 188 €
2 février 2018	3 418 €
14 avril 2018	3 942 €

Pour ces concerts, les tarifs pratiqués seront les tarifs du lieu des concerts, à savoir :

- 15 €TTC pour le plein tarif ;
- 10 €TTC pour le tarif réduit.

Le taux de TVA appliqué pour les recettes de billetterie est de 5,5 %.

Les recettes de billetterie seront réparties entre les parties de la façon suivante :

Pour le concert du 29 septembre 2017 :

- 50 % pour l’Auditorium-Orchestre national de Lyon ;
- 50 % pour la SAS Culture Next.

Pour les concerts des 1<sup>er</sup> décembre 2017, du 2 février et du 14 avril 2018 :

- 1/3 pour l’Auditorium-Orchestre national de Lyon ;
- 1/3 pour la SAS Culture Next ;
- 1/3 pour GRAME.

Les recettes de billetterie seront partagées entre les co-contractants sur la base d’un état liquidatif précis des recettes de billetterie.

Vu ledit contrat de coréalisation ;

Où l’avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

1- Le contrat de coréalisation susvisé, établi entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, l’association GRAME, Centre national de création musicale et la SAS Culture Next, établissement le Sucre, pour l’organisation de 4 concerts dans le cadre de la saison 2017-2018 les 29 septembre 2017, 1<sup>er</sup> décembre 2017, 2 février et 13 avril 2018, est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l’exécuter.

3- Les dépenses en résultant seront imputées aux chapitres 011 et 65 du budget annexe 07 et les recettes au chapitre 70 du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l’Adjoint délégué,

Loïc GRABER